



# Atelier thématique

---

Classement OT





-  Office de tourisme
-  Musée
-  Village classé « Plus Beaux Villages de France »
-  Métiers d'Art
-  Panorama
-  Ligne ferroviaire
-  Marais

environ 1 km

# Présentation de la destination

---

Dans le cadre de la loi Notre, notre territoire a connu au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la fusion de trois communautés de communes :

- CCED
- Cabalor
- Copadoz

Cette fusion forme la nouvelle intercommunalité **Normandie Cabourg Pays d'Auge**.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 6 nouvelles communes de l'ancienne Communauté de Communes de Cambremer sont rattachées à notre territoire.

**Normandie Cabourg Pays d'Auge = 39 communes et près de 40 000 habitants.**



# Présentation de l'OTI

---

Lors de cette fusion, l'EPIC de l'Office de Tourisme de Cabourg a été transféré en EPIC intercommunal avec 5 bureaux d'informations touristiques : Cabourg, Dives-sur-Mer, Houlgate, Dozulé et Merville Franceville.

Au 1er janvier 2018 avec le rattachement du village de Beuvron-en-Auge à notre Communauté de Communes, nous avons fermé le BIT de Dozulé afin que le BIT de Beuvron devienne le point d'accueil de l'arrière-pays.



# 5 bureaux d'information touristique à votre écoute



Jardins de l'Hôtel de Ville  
T : 02 31 06 20 00  
[www.cabourg-tourisme.fr](http://www.cabourg-tourisme.fr)  
[cabourg@ncpa-tourisme.fr](mailto:cabourg@ncpa-tourisme.fr)

De septembre à juin : du lundi au samedi et dimanche des vacances scolaires : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, Les dimanches hors vacances scolaires : de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30. Juillet-août : tous les jours de 9h30 à 19h. Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : fermé le lundi matin (hors vacances scolaires).



10 boulevard des Belges  
T : 02 31 24 34 79  
[www.houlgate-tourisme.fr](http://www.houlgate-tourisme.fr)  
[houlgate@ncpa-tourisme.fr](mailto:houlgate@ncpa-tourisme.fr)

De novembre à mars : du mardi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h30. Avril, mai, juin, septembre, octobre : tous les jours de 10h à 13h et de 14h à 18h. Juillet-août : tous les jours de 10h à 13h et de 14h à 18h30.



Village d'art Guillaume le Conquérant  
T : 02 31 91 24 66  
[www.dives-sur-mer.fr/tourisme](http://www.dives-sur-mer.fr/tourisme)  
[dives-sur-mer@ncpa-tourisme.fr](mailto:dives-sur-mer@ncpa-tourisme.fr)

De novembre à mars : du mardi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h30. Avril, mai, juin, septembre, octobre : du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h. Juillet-août : tous les jours de 10h à 13h et de 14h à 18h.



Jardins de l'Hôtel de Ville  
T : 02 31 06 20 00  
[www.cabourg-tourisme.fr](http://www.cabourg-tourisme.fr)  
[cabourg@ncpa-tourisme.fr](mailto:cabourg@ncpa-tourisme.fr)

De novembre à mars : du mardi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h30. Avril, mai, juin, septembre, octobre : tous les jours de 10h à 13h et de 14h à 18h. Juillet-août : tous les jours de 10h à 18h30.



2 esplanade Woolsery  
T : 02 31 39 59 14  
[beuvron-en-auge@ncpa-tourisme.fr](mailto:beuvron-en-auge@ncpa-tourisme.fr)

Fermé jusqu'au 28 avril. D'avril à octobre : tous les jours de 10h à 13h et de 14h à 18h. De novembre à mars : du mardi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h30.

# Nos missions

---

- ✓ Accueil du public
- ✓ Communication et information
- ✓ Expert du territoire, interlocuteur privilégié et Observatoire
- ✓ Promotion et stratégie marketing en France et à l'étranger
- ✓ Animations et visites guidées

## Nos engagements

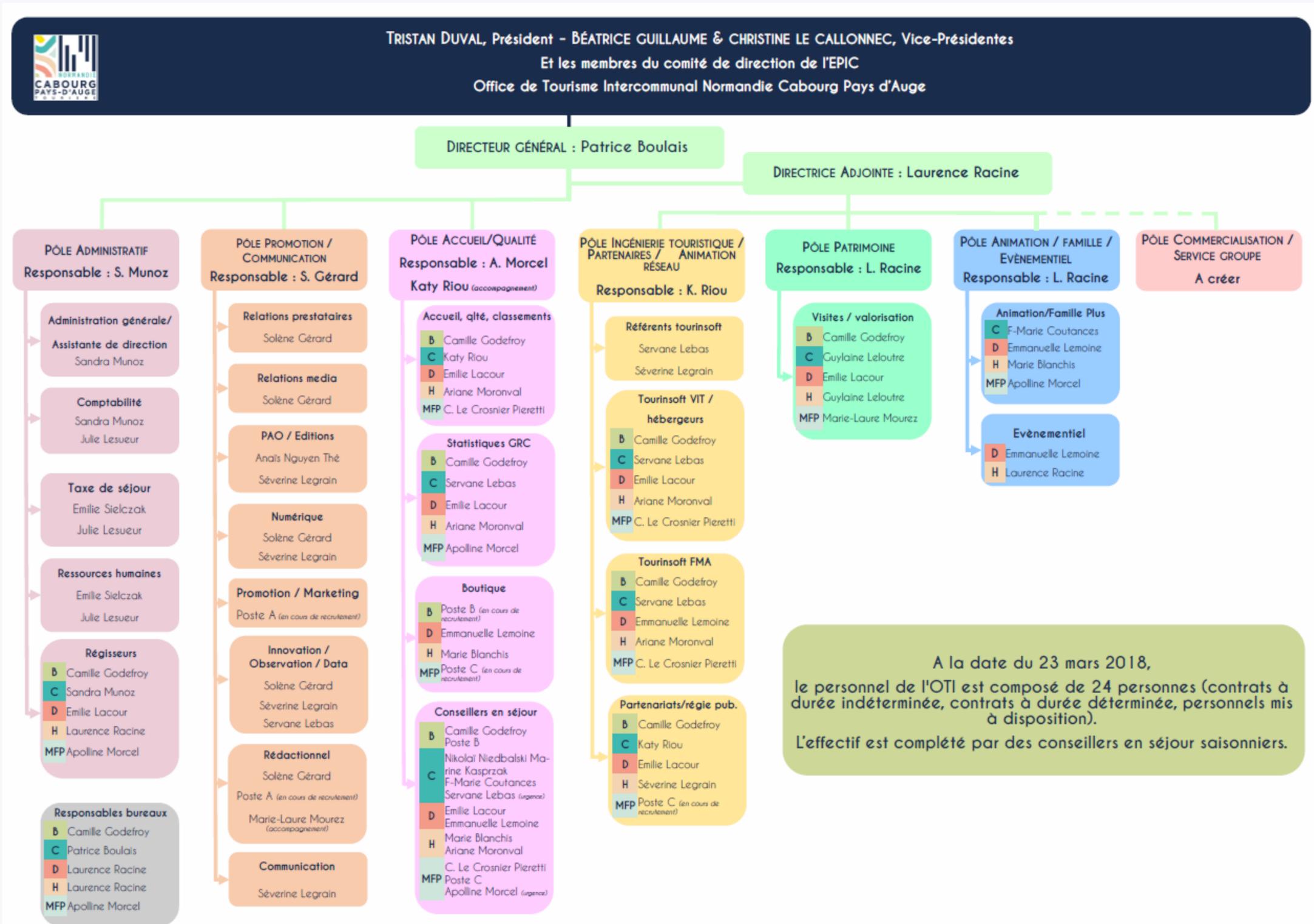


3 stations labellisées :  
Cabourg, Houlgate, Merville-  
Franceville-Plage



Cabourg

# L'Organigramme



# Budget primitif 2018 OTI NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

## ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>72 204,55</b>
<b>RECETTES</b>	<b>72 204,55</b>

*À partir du budget 2018 : mise en place d'une politique d'investissement en adéquation avec l'évolution de la structure.*

# Budget primitif 2018 OTI NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

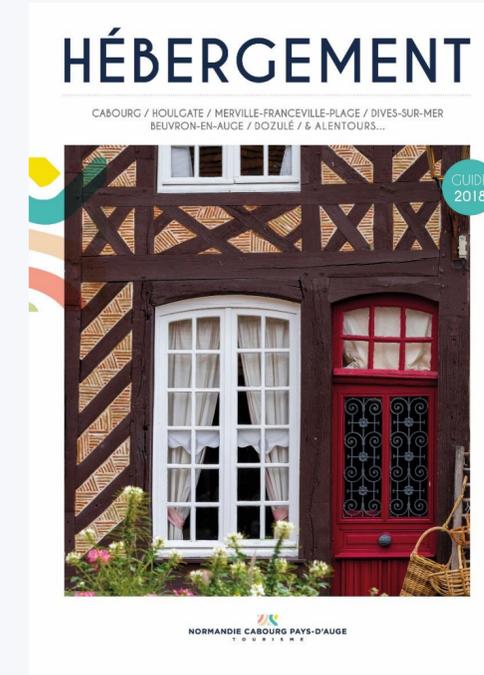
## ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	<b>1 664 412,87 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>1 664 412,87 €</b>

Une année après être devenu intercommunal, l'OTI est en ordre de marche. L'établissement poursuit sa structuration. Les services ont été, pour partie, réorganisés et le seront totalement en 2018. De nouveaux produits de communication ont vu le jour avec une vision de territoire, sans annihiler les spécificités de chacun (carte de territoire, plans de communes, guide de l'hébergement, programmes des animations...).

La collecte de la Taxe de séjour a été maîtrisée, et ce, malgré une augmentation importante pour une bonne partie du territoire.

# Nos éditions



1 guide hébergement

1 programme bimestriel des animations

5 plans de ville et 5 guides pratiques et touristiques



# Fréquentation 2017

	Nombre de visiteurs	Demandes au guichet	Demandes courrier	Demandes mail	Appels téléphoniques
Cabourg	140 018	25 777	116	1 307	5 164
Houlgate	31 781	9 372	52	419	2 314
Merville-Franceville-Plage	19 090	/	3	485	1 800
Dives-sur-Mer	14 367	5804	28	45	559
Dozulé	712	698	8	/	/
Totaux	205 968	41651	207	2256	9837

# Capacité en hébergement

Communes	Total lits résidences	Total lits chambres d'hôtes labellisées	Total lits meublés classés labellisés	Total lits campings	Total lits hôtels	Total lits marchands	Total lits non marchands	Total lits touristiques
Amfréville	0	0	7	0	0	7	100	107
Angerville	0	0	4	0	0	4	60	64
Auberville	378	0	10	332	16	736	420	1156
Basseneville	0	0	8	0	0	8	45	53
Bavent	0	7	6	369	0	382	160	542
Beaufour-Druval	0	3	2	0	0	5	360	365
Beuvron-en-Auge	0	0	13	0	0	13	225	238
Bréville-les-Monts	178	13	0	0	0	191	55	246
Brucourt	0	0	10	0	0	10	75	85
Cabourg	948	4	244	2096	898	4190	41975	46165
Cresseveuille	0	14	34	0	0	48	170	218
Cricqueville-en-Auge	0	0	18	0	0	18	110	128
Dives-sur-Mer	752	0	31	580	150	1513	9325	10838
Douville-en-Auge	0	0	66	0	0	66	295	361
Dozulé	0	6	12	0	24	42	480	522
Escoville	0	0	5	0	0	5	15	20
Gerrots	0	0	0	0	0	0	45	45
Gonneville-en-Auge	0	0	4	347	0	351	110	461
Gonneville-sur-Mer	0	23	27	2096	0	2146	905	3051
Goustranville	0	2	3	0	0	5	90	95
Grangues	0	15	21	0	0	36	290	326
Hérouvillette	0	0	16	0	0	16	30	46
Heuland	0	0	20	0	0	20	155	175
Hotot-en-Auge	0	10	12	0	0	22	230	252
Houlgate	966	0	127	2091	152	3336	19450	22786
Merville-Franceville	340	0	55	2914	58	3367	7955	11322
Périers-en-Auge	0	0	23	0	0	23	70	93
Petiville	0	4	3	0	0	7	80	87
Putot-en-Auge	0	0	0	0	0	0	160	160
Ranville	0	16	0	651	0	667	75	742
Rumesnil	0	0	0	0	0	0	85	85
Saint-Jouin	0	0	17	0	0	17	170	187
Saint-Léger-Dubosq	0	0	18	0	0	18	125	143
Saint-Samson	0	0	0	0	0	0	25	25
Saint-Vaast-en-Auge	0	0	0	0	0	0	120	120
Sallenelles	0	0	11	0	0	11	110	121
Touffréville	0	0	0	460	30	490	30	520
Varaville	176	0	6	1646	0	1828	4710	6538
Victot-Pontfol	0	10	4	0	0	14	145	159
Totaux	3738	127	837	13582	1328	19612	89035	108647

# Le maintien de classement

---

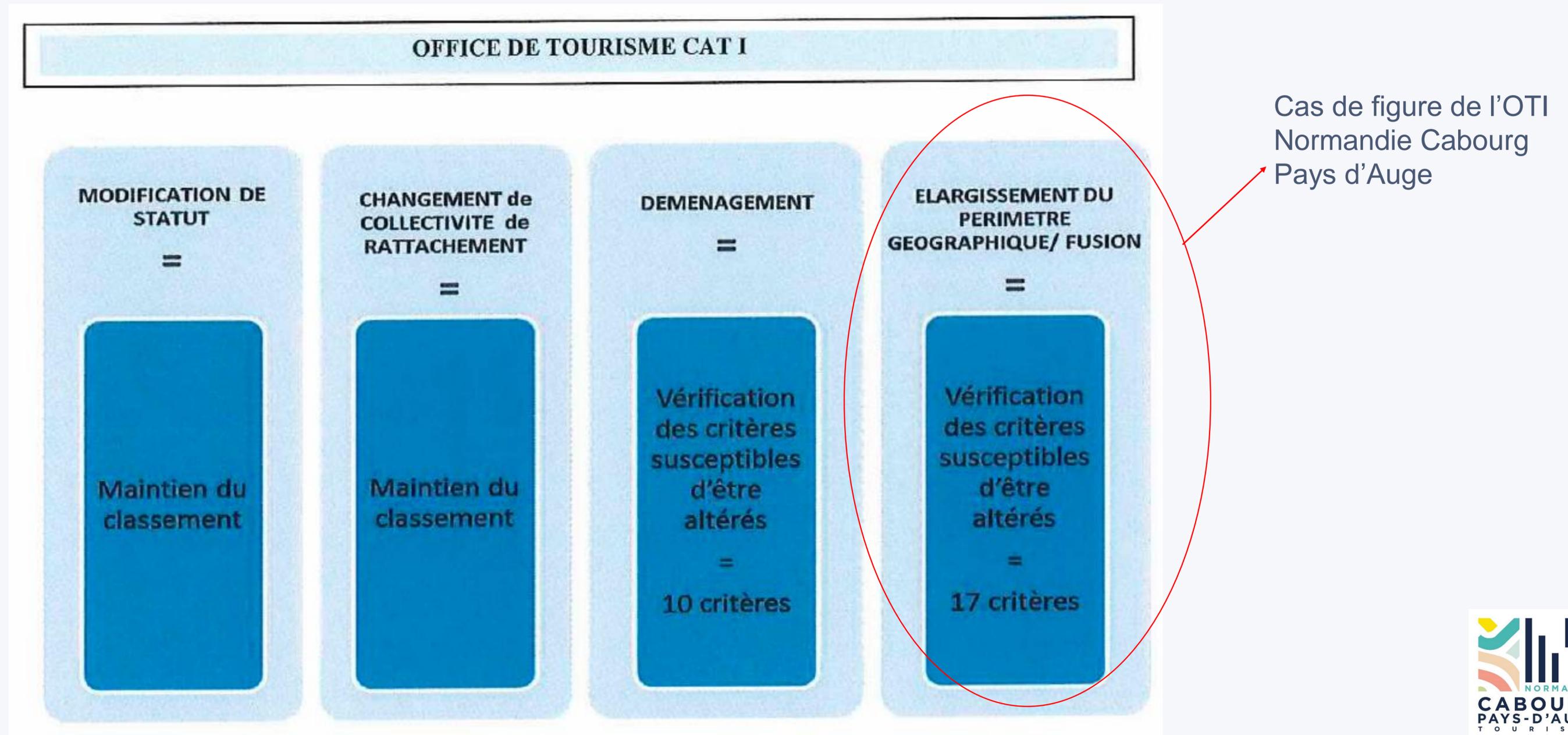
## Catégorie 1

L'EPIC de l'Office de Tourisme de Cabourg, transféré en EPIC OTI au 1er janvier 2017 et donc siège social de l'OTI Normandie Cabourg Pays d'Auge, a obtenu son classement en Catégorie 1 au 4 novembre 2013.



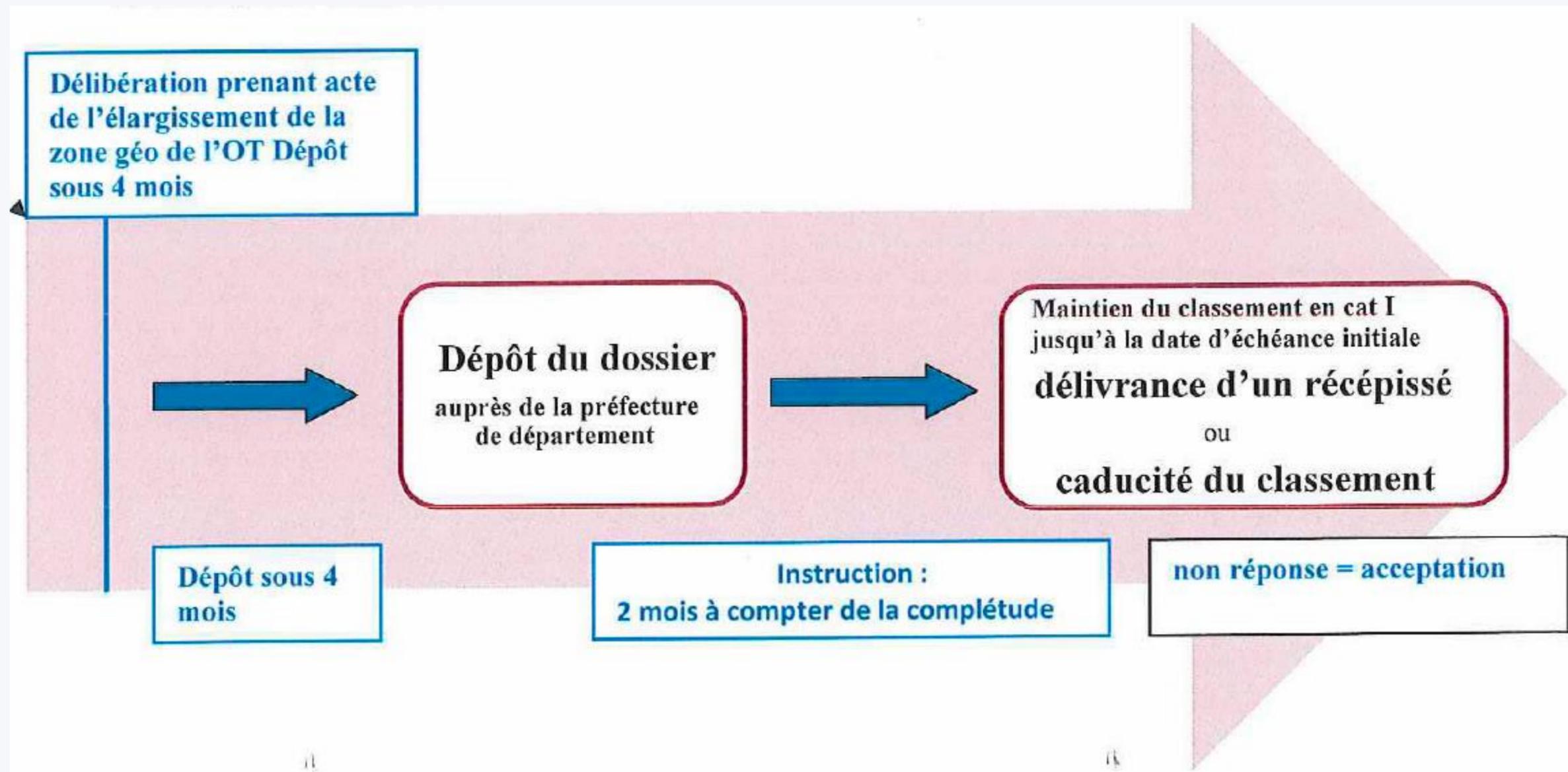
# Dispositif de maintien de classement des offices de tourisme de Catégorie 1 selon la modification structurelle :

Selon la circulaire du 1<sup>er</sup> février 2017 relative aux effets de la réforme territoriale sur le classement des Offices de Tourisme



# Procédure de dépôt de dossier de maintien de classement d'un office de tourisme de Catégorie 1 :

Selon la circulaire du 1<sup>er</sup> février 2017 relative aux effets de la réforme territoriale sur le classement des Offices de Tourisme



# Montage du dossier

---

Conformément à la circulaire du 1er février 2017 relative aux effets de la réforme territoriale sur le classement des Offices de Tourisme dans le contexte du transfert de la compétence en matière de promotion du tourisme, nos BIT sont soumis aux critères suivants :

**Cabourg** : critères requis en cas d'élargissement du périmètre d'intervention (page 7 de la circulaire)

**Dives sur Mer et Dozulé** : critères requis pour les bureaux d'informations (page 8 de la circulaire)

**Houlgate et Merville-Franceville** : critères requis visant le bureau d'information de station classé de Tourisme se substituant à l'Office de Tourisme Communal (page 9 de la circulaire)



# Calendrier du montage du dossier

✓ Délibération du 10 mars 2017 pregnant acte de l'élargissement de la zone géographique

✓ Dépôt du dossier le 7 juillet 2017 auprès de la prefecture de département

✓ Instruction du dossier

- 13 septembre – retour de la préfecture

Fournir la deliberation du 19 janvier 2017 définissant le statut juridique et les modalités d'organisation de l'OTI

Fournir le CV des conseillères en séjour du BIT de Dives et Dozulé

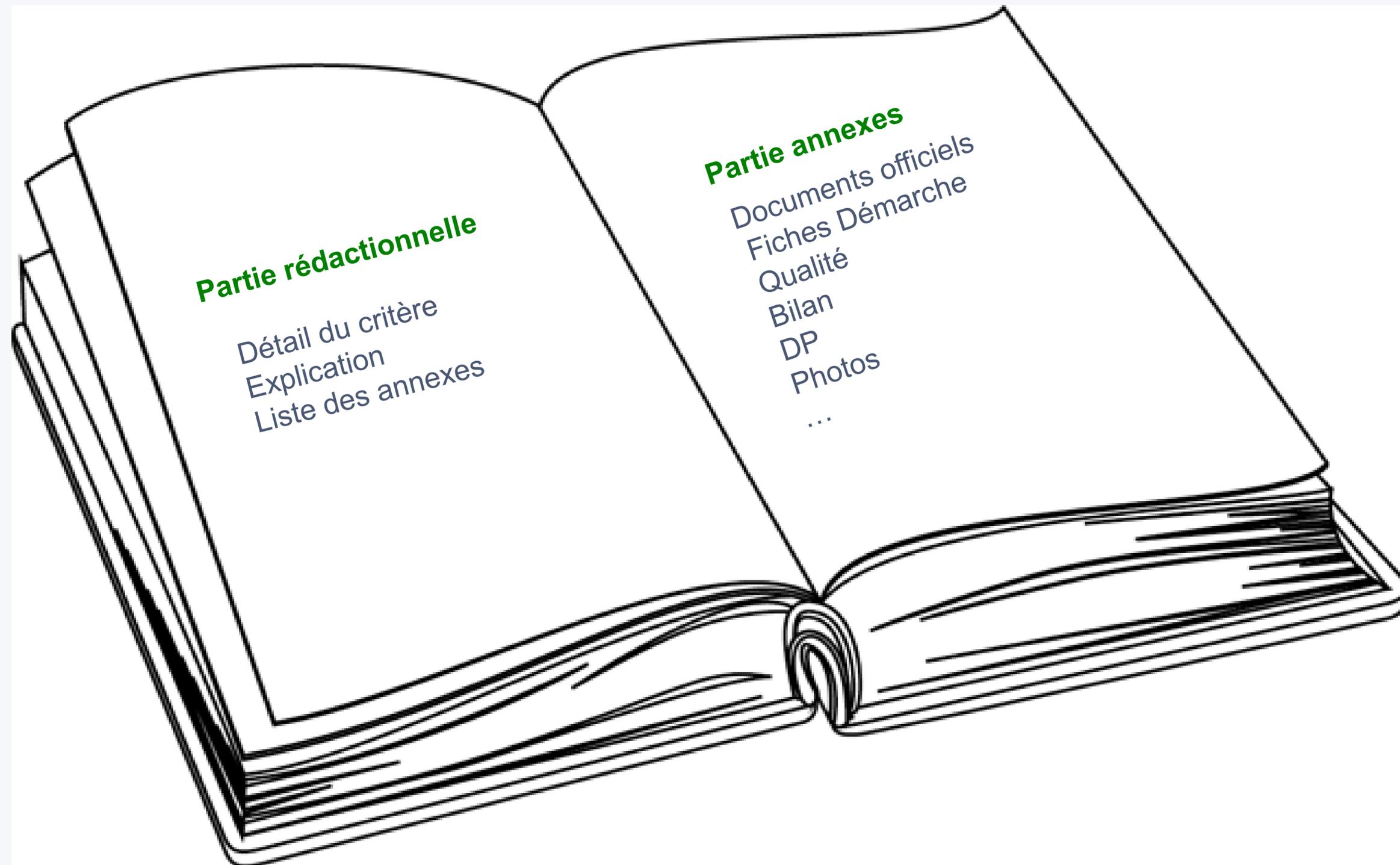
Les horaires du BIT de Dozulé ne sont pas concordants entre le site web et le dossier

- 19 septembre – envoi des éléments manquants au dossier à la préfecture

✓ Arrêté portant maintien de classement de l'OTI le 27 septembre 2017

✓ Classement en Catégorie 1 valable jusqu'au 4 novembre 2018

# Méthode de rédaction



# Méthode de rédaction

## D. Bureau d'Information Touristique de Dives-sur-Mer

Avant la fusion, la compétence touristique du syndicat d'initiatives de Dives-sur-Mer se limitait à la ville.

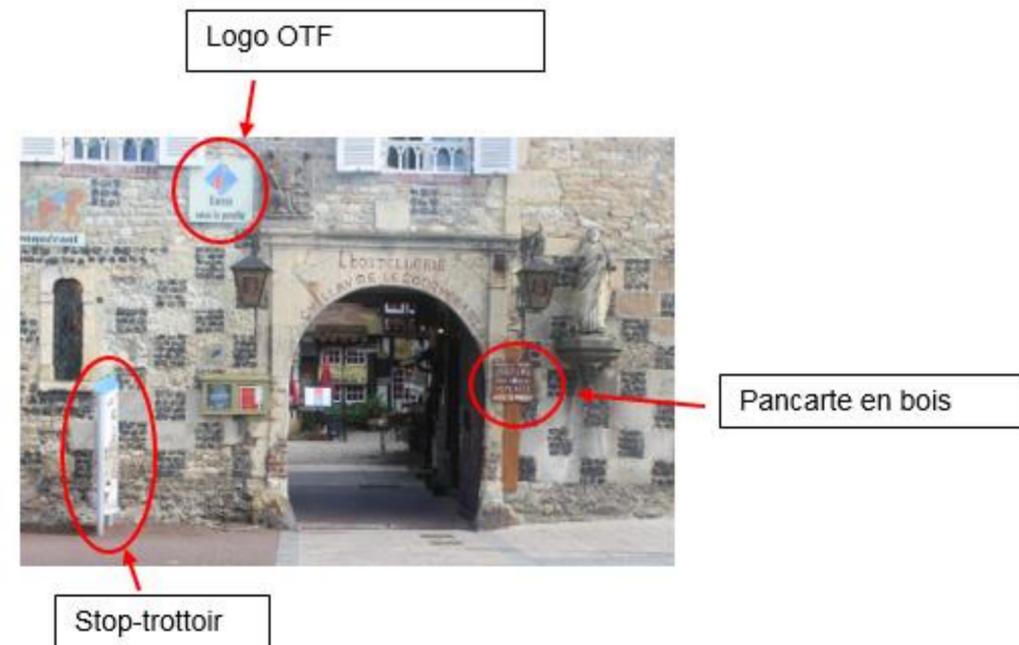
**1.1.1.1 L'espace d'accueil de l'office de tourisme est facile d'accès. Il se situe à proximité immédiate des flux touristiques. Il est signalé par une enseigne visible depuis la voie publique.**

Le B.I.T de Dives-sur-Mer est situé dans le cœur historique de la ville dans le village d'art Guillaume Le Conquérant, un ancien relais de poste de la fin du XVème siècle.

Le B.I.T est le point de départ pour la découverte du patrimoine historique de la ville. Situé à l'entrée du village d'art Guillaume Le Conquérant, il est également situé à proximité de :

- La place du marché et ses halles impressionnantes du XVème siècle
- L'église médiévale abritant la liste des compagnons de Guillaume Le Conquérant
- Le Manoir du Bois Hibout construit au XIIème siècle pour abriter la Lieutenance du port

Le B.I.T est visible depuis la voie publique par le logo OTF sur la façade du Village d'Art Guillaume Le Conquérant, grâce à un stop-trottoir noté « Office de Tourisme » avec le logo de la ville et par une pancarte en bois notée «Office de Tourisme »



# Conseils

- ✓ Travailler en étroite collaboration avec le référent Qualité
- ✓ Réunions de personnel – répartir les tâches, impliquer les employés
- ✓ Pour répondre à chaque critère, se poser les questions suivantes :

Quoi ?      Quand ?  
Pourquoi ?      Comment ?  
Qui ?      Combien ?  
Où ?

Pour chaque action présentée, apporter une preuve de son accomplissement (budget, nombre de participants, communiqué de presse, revue de presse, bilan de réunion, etc.)

- ✓ Solliciter vos interlocuteurs (OTN, DIRECCTE)



# Annexes

- ✓ Documents officiels et délibérations
- ✓ Charte d'accueil, manuel qualité, manuel accueil, MD, FP, MODOP
- ✓ Informations sur le personnel (CV, fiches des différents postes, planning formations)
- ✓ Brochures touristiques
- ✓ Plan d'actions, de promotion, de communication

Ainsi que tous les documents prouvant la réalisation de vos actions (bilans chiffrés, enquêtes de satisfaction, communiqués de presse, comptes-rendus, contrats, cahier de remarques, fiches de suggestions, courriers aux socioprofessionnels...)





# MERCI

---

Contact :  
Katy Riou  
Relations partenaire  
T : 02 31 06 20 05  
[k.riou@ncpa-tourisme.fr](mailto:k.riou@ncpa-tourisme.fr)

